

AGAUMAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 81 Rue des Ponts de Cé
49000 ANGERS
922 131 099 RCS ANGERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 178 939,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	178 939,92 euros
A la réserve légale	8 947,00 euros

Le solde	169 992,92 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	75 000,00 euros
Soit 21,43 euros par part	
Le solde	94 992,92 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 141 589,32 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2025.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	REFACTION DE 40%	
		REVENU ELIGIBLE /	REVENU NON ELIGIBLE
31.12.2023	75 000 €	75 000 €	NEANT

Certifié conforme
La Gérance

COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE GERANT

Actif – PassifN°2033-A

Compte de résultat.....N°2033-B

AGAUMAT

81 Rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation de l'entreprise		EURL AGAUMAT										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		81 RUE DES PONTS DE CE 49000 ANGERS															
SIRET		9 2 2 1 3 1 0 9 9 0 0 0 1 7															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 13					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 4					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040	364 000	042		364 000										
	Total I (5)		044	364 000	048		364 000										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	120 185	070		120 185										
		Autres* (3)	072	19 101	074		19 101										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	154 915	086		154 915										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	294 201	098		294 201										
	Total général (I + II)		110	658 201	112		658 201										
PASSIF												Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120		350 000										
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126				6 448										
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132				46 596										
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136				178 940										
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142				581 984										
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				1 122										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 26 397)		172				62 781										
	Comptes courants d'associés		173				253										
	Autres dettes		175				12 061										
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176				76 217										
Total général (I + II + III)		180				658 201											
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL AGAUMAT		Néant ☐ *							
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	☐						
				3	1						
				1	2						
				2	0						
				2	4						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210							
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215							
		services *		217							
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	415 654					
	Production stockée*				222						
	Production immobilisée*				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226	10 000					
	Autres produits				230	3 321					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	428 975						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stocks (marchandises)*				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)			242	10 251					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)			244	2 065					
	Rémunérations du personnel*				250	309 545					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	34 986					
	Dotations aux amortissements* (	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254					
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	42				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	356 888						
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	72 087						
Produits financiers (III)		280	122 362	Charges financières (V)		294	171				
Produits exceptionnels (IV)				290							
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300						
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	15 338						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	178 940						
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	178 940	314					
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles*			322							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	15 338						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330	6 101	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986				ZFU -TE (44. octies A)	987	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)				181		JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)				127		ZRR (44. quindecies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)				991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)				345							
BUD (44 sexdecies)				992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
DONT DIVERS	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346				350			122 029
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641							
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	78 350	354			
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	78 350	372			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.